

CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

UNEP/CBD/SBSTTA/15/WG.2/CRP.1
9 novembre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Quinzième réunion

Montréal, 7-11 novembre 2011

GROUPE DE TRAVAIL II

Point 4.2 de l'ordre du jour

LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES

Projet de recommandation présenté par les co-présidents

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :

1. *Souligne* que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique fournissent le cadre général de la Convention jusqu'en 2020, et qu'ils devraient également guider les travaux futurs concernant l'ensemble des questions intersectorielles et des programmes thématiques de la Convention ;

2. *Note avec satisfaction* les rapports établis par le Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/15/8 ; UNEP/CBD/SBSTTA/15/9 ; UNEP/CBD/SBSTTA/15/10 ; et UNEP/CBD/SBSTTA/15/11) et après avoir examiné ces sujets conclut que :

a) Les répercussions du cycle hydrologique et des ressources en eau douce sur la mise en œuvre de tous les programmes de travail thématiques et intersectoriels de la Convention, du Plan stratégique 2010–2020 pour la diversité biologique et de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, sont très étendues et incluent notamment que :

- i) Le cycle hydrologique est un processus biophysique appuyé par les écosystèmes, et les changements observés dans la quantité et (la qualité) de l'eau disponible, y compris l'humidité, l'humidité des sols et l'évapotranspiration des végétaux, ont un impact sur la diversité biologique, les fonctions des écosystèmes et l'approvisionnement en services écosystémiques ;
- ii) Les incidences du fonctionnement du cycle hydrologique sont nombreuses et variées, et nécessitent de considérer l'eau comme une question « intersectorielle », dans le cadre de l'approche par écosystème ;
- iii) Le cycle hydrologique crée des liens solides entre les différents Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et il est important de prendre dûment en compte les aspects pertinents du cycle hydrologique dans le cadre de suivi du Plan stratégique, en cours d'élaboration (décision X/7) ;
- iv) La diversité biologique soutient « l'infrastructure naturelle » (ou les « avantages naturels », « l'infrastructure verte ») pour répondre aux besoins des êtres humains en matière de services écosystémiques relatifs à l'eau d'une manière rentable et cela représente des possibilités significatives pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ;
- v) Les problèmes et solutions liés à l'eau sont souvent spécifiques à chaque cas et à chaque endroit, et il est impossible d'établir des priorités de manière prescriptive ou exhaustive, cependant, certains éléments clés nécessitant un

/...

examen plus approfondi peuvent être identifiés comme : le rôle de la végétation dans le maintien des précipitations et de l'humidité locales et régionales ; l'importance de la diversité biologique des sols dans le maintien de l'humidité des sols et de l'équilibre de l'eau, et par conséquent, du bon fonctionnement des sols; l'importance du cycle hydrologique dans le maintien des niveaux optimaux de transport et de dépôt des sédiments et des nombreux services écosystémiques appuyés par le cycle hydrologique (notamment dans les zones côtières) ; et le rôle de la diversité biologique et des écosystèmes dans la modération des extrêmes en ce qui concerne l'eau disponible (tels que les sécheresses, par le biais par exemple d'une restauration des sols et du couvert végétal, et les inondations, par le biais notamment d'une restauration des zones humides) ; l'importance du cycle hydrologique dans l'échange de matière organique, de nutriments et d'énergie entre les forêts, les sols et l'eau, qui, par exemple, intervient de manière saisonnière comme c'est particulièrement le cas dans des écosystèmes comme celui de l'Amazone, et

vi) Les eaux souterraines et les aquifères sont des éléments importants du cycle hydrologique qui nécessitent une plus grande attention en raison de l'appauvrissement sévère qui les touche dans plusieurs régions. Et les ressources en eaux souterraines et de surface sont liées par le biais notamment des zones humides et de la fonctionnalité de couverture terrestre et en facilitant l'infiltration de l'eau dans le sol ;

b) Les utilisations de l'eau à des fins diverses affectent les écosystèmes en aval (notamment les zones côtières), et il en est de même de l'appauvrissement des eaux souterraines et de ses impacts sur les écosystèmes terrestres ;

c) Il existe des initiatives régionales qui élaborent un cadre juridiquement contraignant pour la gestion intégrée de l'eau qui peut servir de modèle pour d'autres régions afin de renforcer des systèmes de gestion transnationaux plus efficaces des bassins hydrographiques par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux entre/parmi les Parties concernées ; les ressources pour la mise en œuvre de ces accords restent une contrainte, causant une menace supplémentaire aux ressources en eau déjà menacées ;

d) La diversité biologique joue un rôle important en assurant la disponibilité en eau pour des activités humaines comme l'agriculture, la sylviculture et la pêche ;

e) Les résultats, les outils et les méthodes qui sont déjà disponibles devraient être appliqués aux niveaux local, national ou régional afin de traiter la question des écosystèmes des eaux intérieures, leurs fonctions et services ;

f) Les travaux dans le cadre de l'étude sur l'Economie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) et l'application de techniques d'évaluation économique aux ressources écologiques offrent de nouvelles possibilités pour influencer les politiques, bien que les évaluations économiques ne fournissent qu'une estimation préliminaire et limitée de la valeur fiscale des écosystèmes des eaux intérieures. Celles-ci ne devraient pas être considérées comme une évaluation définitive d'une ressource donnée mais servir uniquement de guide dans un contexte de prise de décision pour la planification du développement. Les bassins hydrographiques et les services des écosystèmes des eaux intérieures associées sont importants dans les Etats en développement et les petits Etats insulaires en développement parmi eux, notamment en ce qui concerne les peuples autochtones et les communautés locales, mais ils disposent de capacité technique limitée pour l'évaluation de ces ressources et ont besoin de transfert de technologie pour leur permettre d'évaluer leurs écosystèmes aquatiques dans ce contexte ;

g) Les femmes sont des parties prenantes essentielles pour assurer le bien-être de la famille et les services des écosystèmes se rapportant à l'eau, de même que les connaissances des femmes autochtones de l'eau sont des facteurs clés dans la mise en œuvre du programme de travail sur les eaux

/...

intérieures. Les peuples autochtones et les communautés locales maintiennent une relation très étroite, holistique, culturelle et spirituelle avec les éléments essentiels de la nature, en particulier le cycle de l'eau, qui est décrit dans de nombreuses langues autochtones. En s'appuyant sur leurs connaissances traditionnelles, les peuples autochtones et les communautés locales maintiennent des règles de systèmes de gestion de l'eau qui contribuent à en assurer la pérennité ;

h) La charge de nutriments, y compris les impacts de la production agricole, est l'une des principales pressions exercées sur la diversité biologique, en particulier sur les eaux intérieures et sur la diversité biologique du littoral, mais n'a pas encore fait l'objet d'une question à part entière dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, bien que directement pertinente pour remplir notamment les objectifs 7, 8, 11 et 14 notamment, du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, et qu'une attention particulière devrait être portée à l'eutrophisation de l'eau douce et des écosystèmes côtiers dans le monde ;

i) Les travaux scientifiques en cours sur ce sujet (décrits dans le rapport d'avancement sur les travaux consacrés aux paragraphes 39-41 de la décision X/28 sur la révision des informations, et sur la transmission de messages politiques clés et pertinents sur le maintien de la capacité de la diversité biologique à continuer de soutenir le cycle de l'eau (UNEP/CBD/SBSTTA/15/11)) constitueront une ressource utile à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et technologiques pour examiner ce sujet plus en détails y compris dans de nombreux domaines de ses travaux futurs ;

j) Le sixième Forum mondial sur l'eau qui se tiendra à Marseille, France, en mars 2012 offre une opportunité de sensibiliser sur ces sujets :

3. *Prie* le Secrétaire exécutif et *invite* le Secrétariat de la Convention Ramsar sur les terres humides à :

a) A partir de discussion avec des partenaires potentiels et des parties prenantes, inclure, dans le Plan de travail joint avec la Convention Ramsar, une évaluation des opportunités de renforcement d'alliance sur les solutions naturelles aux problèmes de l'eau et de faire part des options, pour son information, à la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ;

b) Rendre le rapport du groupe d'experts disponible pour information et un résumé du rapport de ses résultats pour examen par la onzième réunion de la Conférence des Parties :

c) Rationnaliser encore leurs activités afin de faire le meilleur usage des ressources disponibles et d'explorer les possibilités d'une meilleure intégration des travaux des deux Conventions dans tous les programmes pertinents mais quelque peu déconnectés de la Convention sur la diversité biologique afin d'atteindre la plus grande synergie possible et de faire le meilleur usage des ressources disponibles, y compris pour de possibles réunions conjointes des personnels concernés (dont les experts et les points focaux) et de communiquer sur les moyens d'y parvenir pour l'information de la onzième réunion de la Conférence des Parties.

4. *Recommande* que la Conférence des Parties à sa onzième réunion :

a) *Note* l'importance du cycle hydrologique pour la plupart des domaines du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et pour remplir les Objectifs Aichi relatifs à la diversité biologique et *examine* la possibilité d'en renforcer la sensibilisation et de ce fait de renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique en élévant notamment la diversité biologique et l'eau au rang de question intersectorielle dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ;

b) *Examine* les résultats du groupe d'experts sur le maintien de la capacité de la diversité biologique à soutenir le cycle hydrologique (comme cela a été établi au paragraphe 39 de la décision X/28) ;

c) *Note* que le terme de « terres humides » défini par la Convention de Ramsar offre une portée fluide et flexible pour l'interprétation nationale pour aborder les enjeux de la diversité biologique dans les zones d'interaction entre zones intérieures et côtière, et *invite* les Parties et les autres gouvernements à faciliter une adoption plus étendue du terme dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, particulièrement pour atteindre l'objectif 11 du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ;

d) *Note* que l'année 2013 sera l'année des Nations Unies pour la Coopération dans le domaine de l'eau et que cela fournira, avec la « décennie internationale d'action 'l'eau source de vie 2005-2015' », des possibilités pour présenter les enjeux de la diversité biologique et de l'eau à un plus large public.

/...